



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE

E/CN.14/L.415
22 janvier 1973

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Conférence des ministres
Deuxième réunion

Accra, 19-23 février 1973

ASSOCIATION DES ORGANISATIONS AFRICAINES
DE PROMOTION COMMERCIALE

Projet de résolution soumis par le Comité technique d'experts

Document : Rapport du Comité technique d'experts sur sa
troisième réunion (E/CN.14/571)

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 222(X) du 13 février 1971 par laquelle elle a repris à son compte la recommandation préconisant que "le Centre africain du commerce s'efforce de créer une association groupant les organisations africaines de promotion commerciale",

Prenant acte du rapport du Comité préparatoire de l'Association des organisations africaines de promotion commerciale et du projet de protocole d'association,

Notant avec satisfaction les efforts du Secrétaire exécutif de la CEA et du Secrétaire général administratif de l'OUA tendant à la création de l'Association des organisations africaines de promotion commerciale,

1. Invite les gouvernements membres de la Commission économique pour l'Afrique à accorder un appui sans réserve à la fondation de l'Association, à prêter leur concours pour obtenir qu'elle fonctionne avant 1973 et à tout mettre en oeuvre pour inciter toutes les organisations importantes qui s'occupent de promotion commerciale dans les divers pays à adhérer à cette Association;
2. Invite les gouvernements à approuver et à signer le projet des statuts de l'Association avant la fin du mois d'août 1973, afin que les dispositions nécessaires puissent être prises en temps opportun avant la séance inaugurale prévue pour octobre ou novembre 1973;
3. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA, de concert avec le Secrétaire général administratif de l'OUA, de prendre toutes dispositions utiles pour organiser la séance inaugurale de l'Association en octobre ou novembre 1973.